



# COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

**Présents (15):** Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Sylvain LAMOTHE, Guillaume BOUSBIB, David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Yohann PECHE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Pierre HARROUARD, Elise MOURA.

**Pouvoirs (3):**

Lucia MARTA ..... pouvoir à Philippe PAQUIS  
Martial ZANINETTI..... pouvoir à Pierre HARROUARD  
Corine SEGUIN ..... pouvoir à Elise MOURA

**Absents (5) :** Vanessa LABORIE-SALESSE (excusée), Christine GARRIDO, Ingrid CONNESSON, Olivier MOURELON, Sonia MEYRE (excusée).

**Nombre de Conseillers en Exercice : 23**

**Secrétaire de séance :** Michel LAPEYRE

\*\*\*\*\*

## **PROCES VERBAL DE SEANCE**

Le PV du Conseil municipal du 26/09/2023 est adopté à l'unanimité sans observation.

## **DECISIONS DU MAIRE**

**Décision du Maire n°23-34** portant sur la contractualisation avec la société @COM.COFIREX, 61 rue Jean Briaud, 33700 Mérignac, pour réaliser une mission principale de présentation des comptes annuels 2022 du camping La Grigne, pour un montant s'élevant à 4 060 € et incluant des frais annexes.

**Décision du Maire n°23-35** annulant et remplaçant la décision 23/22 portant sur la signature d'un avenant au devis de maîtrise d'œuvre du projet de la grange à tiroirs suite à une erreur matérielle dans l'avenant N°1.

**Décision du Maire n°23-37** portant sur la passation d'un marché sous forme de MAPA pour la construction d'une salle de réunion et retenant, pour le Lot 1 VRD l'entreprise Leroy constructions- 45 rue Lafontaine- 33290 Le Pian Médoc aux montants de 13 520 € (VRD bâtiment) et 6 446 € (VRD aménagement extérieurs), Et retenant pour le Lot 7 plomberie l'entreprise PLOMBELEC- 41b avenue de Maisonnieu- 33680 Le Porge pour un montant de 2 891 €.

**Décision du Maire n°23-38** portant sur la signature d'un contrat de maintenance avec la société Lumiplan pour l'entretien des panneaux lumineux à messagerie variable pour un montant de 450€ HT de téléassistance liée à la maintenance du logiciel, 950€ HT pour la maintenance du PMV simple et 1 450€ HT pour la maintenance du PMV double face.

**Décision du Maire n°23-39** portant sur la signature d'un avenant au contrat avec YVELIN/AXA dû à une augmentation de la cotisation annuelle de 3,16 % à 3,25 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Décision du Maire n°23-40** portant passation de l'acte modificatif n°7 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction neuve ou la réhabilitation de voiries et d'aménagements d'espaces publics qui correspond à la rémunération définitive du maître d'œuvre s'élevant à 8 300 €.

## VOTE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 23-83 : Rapport d'activité 2022	Adoptée à l'unanimité
N° 23-84 : Convention de dissolution du Syndicat Intercommunal du Lycée Nord Bassin Simone Veil	Adoptée à l'unanimité
N° 23-85 : Convention de dissolution du syndicat mixte intercommunal du collège André Lahaye	Adoptée à l'unanimité
N° 23-86 : Demande de subvention au Département au titre de l'Animation de la Vie Sociale	Adoptée à l'unanimité
N° 23-87 : Convention de partenariat 2024 avec la Manufacture Médocaine	Adoptée à l'unanimité
N° 23-88 : Convention de partenariat 2024 avec Concordia	Adoptée à l'unanimité
N° 23-89 : Approbation du règlement intérieur relatif au Conseil Municipal des Jeunes	Adoptée à l'unanimité
N° 23-90 : Modulaires de gendarmerie- Convention de participation financière 2024	Adoptée à l'unanimité
N° 23-91 : Modification des statuts du Syndicat Mixte pour la Surveillance des Plages et des Lacs du Littoral Girondin	Adoptée à l'unanimité
N° 23-92 : Autorisation pour la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget COMMUNAL 2023	Adoptée à la majorité avec 4 ABSTENTIONS
N° 23-93 : Autorisation pour la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget BOIS 2023	Adoptée à la majorité avec 4 ABSTENTIONS
N° 23-94 : Autorisation pour la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget EAU ET ASSAINISSEMENT 2023	Adoptée à la majorité avec 4 ABSTENTIONS
N° 23-95 : Autorisation pour la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget CAMPING 2023	Adoptée à la majorité avec 4 ABSTENTIONS
N° 23-96 : Décision modificative n°1 – Budget bois 2023	Adoptée à la majorité avec 4 ABSTENTIONS
N° 23-97 : Décision modificative n°1 – Budget camping 2023	Adoptée à la majorité avec 4 ABSTENTIONS
N° 23-98 : Décision modificative n°2 – Budget principal 2023	Adoptée à la majorité avec 4 ABSTENTIONS
N° 23-99 : Admission partielle des créances irrécouvrables en non-valeur – Budget principal	Adoptée à l'unanimité
N° 23-100 : Admission partielle des créances irrécouvrables en non-valeur – Budget camping	Adoptée à l'unanimité
N° 23-101 : Constatation de trop-perçus sur la régie de recettes « restauration scolaire », budget principal	Adoptée à l'unanimité
N° 23-102 : Vote des tarifs communaux 2024	Adoptée à l'unanimité
N° 23-103 : Attribution subvention exceptionnelle Le Porge à tiroirs	Adoptée à la majorité avec 4 ABSTENTIONS
N° 23-104 : Modification du tableau des effectifs	Adoptée à l'unanimité
N° 23-105 : Modification et adoption du nouveau règlement intérieur du temps de travail des agents communaux	Adoptée à l'unanimité
N° 23-106 : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics	Adoptée à l'unanimité
N° 23-107 : Fixation des conditions et des modalités de prise en charge des frais du personnel communal	Adoptée à l'unanimité

N° 23-108 : Convention de partenariat commune et association Baseball du Porge	Adoptée à l'unanimité
N° 23-109 : Autorisation de mise en place d'une astreinte financière pour les infractions en urbanisme	Adoptée à la majorité avec 4 votes CONTRE
N° 23-110 : Prolongation de la délégation de service public eau et assainissement	Adoptée à l'unanimité
N° 23-111 : Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables	Adoptée à l'unanimité
N° 23-112 : Renaturation et désimperméabilisation des cours du groupe scolaire - Plan de financement	Adoptée à l'unanimité
Signature d'une convention pour le passage du réseau de fibre optique avec Gironde très haut débit	Retirée à l'unanimité
N° 23-113 : Approbation du rapport des délégataires pour 2022 - eau et assainissement	Adoptée à l'unanimité
N° 23-114 : Approbation du rapport d'activité 2022 du SDEEG	Adoptée à l'unanimité

Le Porge, le 13 décembre 2023



La Maire,

Sophie BRANA

